



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Nouvelle-Calédonie

Question au Gouvernement n° 624

Texte de la question

NOUVELLE-CALÉDONIE

Mme la présidente . La parole est à M. Alexandre Allegret-Pilot.

M. Alexandre Allegret-Pilot . Ma question s'adresse au ministre des outre-mer.

Alors que les Néo-Calédoniens ont par trois fois confirmé leur volonté de rester français et que le gouvernement a reporté les élections provinciales, nous apprenons que vous discutez avec les membres du Front international de décolonisation, mouvement séparatiste téléguidé par l'Azerbaïdjan. Pire, vous défendez une notion étrangère à notre Constitution : « la souveraineté partagée ». Quand allez-vous mettre un terme à cette hypocrisie ? Vous défendez la République quand le sujet concerne la métropole. Que défendez-vous quand il s'agit des outre-mer ?

Certains, à gauche, défendent le droit de vote des étrangers sur le sol métropolitain. Votre gouvernement, avec les mêmes, refuse ce droit à des Français d'outre-mer sous prétexte qu'ils n'y résident pas depuis vingt-sept ans. Soyons sérieux ! Restreindre le droit de vote des Français en Nouvelle-Calédonie au nom du respect d'un peuple que vous qualifiez de premier, créant *de facto* un peuple second, pour ne pas dire secondaire, au sein de nos propres concitoyens, est insupportable. (Exclamations sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.) Réclamer une citoyenneté à deux vitesses en outre-mer est antirépublicain, qu'on se le dise ! Soyons clairs, la France est une et indivisible : vous nous trouverez toujours sur votre chemin quand vous tenterez de l'éclater en communautés, en peuples et en pays.

M. Antoine Léaument . Vous êtes de droite !

M. Alexandre Allegret-Pilot . Mes chers collègues, la Nouvelle-Calédonie est et restera française. La réponse a été donnée par nos compatriotes de Nouvelle-Calédonie : trois fois non – non, non et non ! Trois référendums.

Mme Sandra Regol . Ils se sont abstenus !

M. Alexandre Allegret-Pilot . Pourquoi vous entêter ? Un nouveau référendum ne peut pas être envisagé avant plusieurs décennies. Au lieu de rouvrir des débats qui divisent et fracturent, des débats institutionnels volontairement clivants, allez-vous opter pour l'urgent et l'essentiel, à savoir la reconstruction économique et sociale de ce territoire ? Allez-vous concentrer vos efforts sur des projets concrets pour relancer son économie tout en garantissant la souveraineté française et l'unité de la nation ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.*)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre délégué chargé des relations avec le Parlement.

M. Patrick Mignola, *ministre délégué chargé des relations avec le Parlement* . Le ministre d'État, ministre des outre-mer, est justement en Nouvelle-Calédonie. Votre question souligne l'importance du dialogue engagé dans ce territoire.

Comme l'a rappelé le premier ministre dans la lettre qu'il a adressée fin janvier à toutes les forces politiques calédoniennes, la Nouvelle-Calédonie figure parmi les priorités de l'action gouvernementale. Elle mérite de la part de chacun une attention particulière et un grand sens des responsabilités. C'est dans cet esprit que sont conduites, depuis trois mois, les discussions sur l'avenir institutionnel du territoire, dans un contexte d'ingérences étrangères.

Avec l'ensemble des partenaires calédoniens, notre objectif est de parvenir à un accord global, équilibré et porteur de stabilité. Ce nouvel accord devra ouvrir une nouvelle étape, dans la continuité du processus engagé depuis 1988, en clarifiant les perspectives d'évolution institutionnelle. Dans ce cadre, l'État assume pleinement sa responsabilité de garant du dialogue. Il appartient aux partenaires de définir ensemble les contours d'un futur statut. Un accord est indispensable pour la stabilité de la Nouvelle-Calédonie car, sans accord, ce sera le chaos social et économique. Cet accord devra consacrer un équilibre fondé sur la conciliation d'aspirations contrastées, entre la volonté d'accéder à la pleine souveraineté et le souhait de rester au sein de la République française. La solution institutionnelle qui doit être trouvée sera nécessairement innovante. Il en a toujours été ainsi avec la Nouvelle-Calédonie, où nous devons ouvrir une nouvelle étape de construction du destin commun de tous les Calédoniens.

Données clés

Auteur : [M. Alexandre Allegret-Pilot](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - UDR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 624

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Relations avec le Parlement

Ministère attributaire : Relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 1er mai 2025